

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du vendredi 3 mars 2017

Nomenclature N° : 8.5

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2017026

Présents : 27

Votants : 32

Objet : Signature de la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Le 3 mars 2017 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 24 février 2017, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel à Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Romain VITEAU, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Eric RINEAU, Olivier LEGOIS, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY

ABSENTS EXCUSES : Tarik EL GACHBOUR, Sylvine HENDELUS, Désigane FLORE, Nadia LE BOURNOT, Fabienne LAPINA.

Conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoirs ont été donnés par Tarik EL GACHBOUR à Elsa CAUDY, Sylvine HENDELUS à Olivier BOUTON, Désigane FLORE à Séverine HULBACH, Nadia LE BOURNOT à Christophe NICOLAU, Fabienne LAPINA à Marc MACAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas LECOT

Rapport de : Maryvonne BOQUET

La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale est un texte produit en 2006 par le Conseil des Communes et Régions d'Europe.

C'est une véritable invitation adressée aux collectivités locales à s'engager publiquement pour l'égalité des sexes. Plus de 1500 collectivités territoriales européennes, dont plus de 250 françaises, l'ont déjà signée.

Après avoir adopté, en 2007, un premier Plan départemental d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes, le Département de l'Essonne a été l'un des premiers départements de France à signer cette charte, dès l'année 2009. Plusieurs plans pour l'égalité entre les femmes et les hommes ont ensuite été adoptés et le Département a incité les villes essonniennes à signer cette charte.

A ce jour, sur les 250 collectivités françaises ayant adopté officiellement la charte, une quarantaine est essonnienne, démontrant ainsi l'attachement particulier des communes de notre département à s'engager en faveur de l'égalité entre les sexes.

Dans le cadre de son Plan citoyenneté adopté le 27 juin 2016, le Conseil Départemental de l'Essonne souhaite poursuivre cette démarche, engagée il y a plus de 10 ans, en encourageant et accompagnant les initiatives des collèges, des structures associatives et autres organismes essonniens. Il lance à ce titre un appel à projets visant à favoriser sur l'ensemble du territoire essonnien : le développement de la citoyenneté, l'égalité femmes/hommes, la prévention et la lutte contre les discriminations et la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Par courrier du 25 janvier 2017, le Conseil Départemental de l'Essonne souhaite fédérer les communes autour des inégalités et discriminations subies au quotidien par les femmes et propose dans ce cadre, la signature d'une charte européenne pour l'égalité des femmes et hommes dans la vie locale.

La commune de Dourdan souhaite participer à ce partenariat et à cette démarche, en affirmant sa volonté de lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes,

Vu la délibération N°2016-03-0006 du Conseil départemental approuvant les nouvelles orientations de la politique conduite en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,

Vu la délibération N°2016-02-0024 du Conseil Départemental de l'Essonne du 26 juin 2016 portant le plan citoyenneté,

Vu le courrier du Conseil Départemental de l'Essonne du 25 janvier 2017 concernant la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale,

Considérant la constance du Département de l'Essonne, depuis 2007 et l'adoption d'un premier plan d'actions, à sensibiliser, accompagner et soutenir les collectivités essonniennes dans leurs démarches de promotion d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes et de lutte contre toutes les formes de discriminations,

Considérant que, dans le cadre du Plan Citoyenneté adopté le 27 juin 2016, le Conseil Départemental souhaite encourager et accompagner les initiatives et actions en faveur de la citoyenneté, de l'égalité femmes/hommes, de la prévention et de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations,

Considérant le souhait de la commune d'intégrer le réseau des collectivités citoyennes ayant pour vocation de lutter contre toutes formes de discriminations,

Considérant que la signature de la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale permet à la commune de Dourdan d'affirmer sa position et de prendre des engagements sur le principe de l'égalité des femmes et des hommes et de mettre en œuvre des actions spécifiques sur le territoire soutenues par le département,

Considérant la volonté de la commune de Dourdan d'adopter dans les prochains mois un plan de lutte contre les discriminations comportant un volet portant sur l'égalité entre les sexes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **décide à l'unanimité, d'autoriser** Madame la Maire à signer la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : **15 MAR. 2017**
- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

La Maire

Maryvonne BOQUET

